



République Française

COMMUNE LA CHENALOTTE

PROCES-VERBAL



PROCES-VERBAL

**Nombre de membres
en exercice : 11**

Séance ordinaire du 10 octobre 2023

Présents : 11

L'an deux mille vingt-trois et le dix octobre, l'assemblée régulièrement convoquée le 04 octobre 2023, s'est réunie sous la présidence de Dimitri COULOUVRAT, maire.

Votants : 11

Sont présents : Dimitri COULOUVRAT, Valérie EL NIESS, Florian GAIFFE, Christophe LE GAC, Jérôme LENTIER, Agnès MARGUET, Monique MOREAU, Julien ROUBLOT, Sylvie PERSONENI, François JOLYOT, Christophe TSATSAS

Secrétaire de séance : Sylvie PERSONENI

La séance ouverte, Mme Sylvie PERSONENI a été désignée secrétaire de séance. M. le Maire remercie Mme Jacqueline Cuenot-Stalder, vice-présidente du Département en charge de l'habitat et du logement, M. Antoine Maratier, chef de service « Habitat et territoires » et M. Stéphane Gleize, chargé de mission bâtiment et énergie au SYDED de leur présence à ce Conseil municipal ainsi que de leur disponibilité pour cette séance consacrée aux bâtiments communaux :

- Le projet de la rénovation énergétique du bâtiment de la mairie, du réaménagement de l'espace dédié à la mairie (rez-de-chaussée) et de la création de logements avec les trois invités,
- Le projet des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment des salles des fêtes avec M. Gleize
- Enfin du toit du clocher suite à l'orage de grêle

Projet de la rénovation énergétique du bâtiment de la mairie, du réaménagement de l'espace dédié à la mairie (rez-de-chaussée) et de la création de logements

Comme annoncé lors du Conseil municipal du 29 août dernier, et suite à la délibération prise le 18 octobre 2022 validant le devis de Mme Dominique Reymond afin d'établir un état des lieux, une analyse, une étude de faisabilité et volumétrique du bâtiment, l'architecte, a fait une présentation le 01^{er} septembre à M. le Maire, Mme la 1^{ère} adjointe et au Conseiller M. Le Gac, en présence de M. Gleize. La commission Bâtiments a été ensuite réunie pour une présentation.

M. le Maire informe que d'après un tout premier planning, les études de maîtrise d'œuvre prendraient entre 10 à 12 mois et les travaux 14 mois. Aussi, il souhaite que les élus s'approprient rapidement ce projet afin de lancer si possible les études dès le début de l'année prochaine. Mais pour ce faire, il est nécessaire d'avoir des éclairages pour pouvoir faire des choix et prendre des décisions. C'est l'objectif de la venue de Mme Cuenot-Stalder, M. Maratier qui informeront l'assemblée de la problématique du logement dans notre secteur et de la nécessité de proposer des logements conventionnés. M. Gleize apportera quant à lui des éléments techniques notamment sur la rénovation du bâtiment ainsi que les subventions possibles pour un tel projet.

Mme la 1^{ère} adjointe présente ce premier projet, le réaménagement du rez-de-chaussée avec un déplacement du secrétariat côté sud, la création d'un bureau pour le maire, d'un local de rangement et d'une kitchenette puis la réalisation de trois logements :

- 1 logement au 1^{er} étage de 82,25 m²
- 2 logements en duplex de 69,10 m² (22,80 m² à l'étage 1 et 46,3 m² en combles)

Après cette présentation, M. Jacqueline Cuenot-Stalder, la Vice-présidente en charge de l'habitat et du logement parle de la situation actuelle et de la difficulté pour une partie de la population à se loger au vu du peu de disponibilités et des loyers élevés : familles monoparentales, jeunes, personnes travaillant en France. M. Antoine Maratier prend ensuite la parole et présente les avantages pour la commune de proposer des logements conventionnés et les aides du Département que celle-ci pourrait percevoir.

M. Stéphane Gleize termine en présentant un premier chiffrage du projet et des subventions que la commune pourrait percevoir : de l'état via la DETR et le fonds vert, de la région via Effilogis, du département.

Projet des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment des salles des fêtes

Après le départ de Mme Cuenot-Stalder et de M. Maratier, M. Stéphane Gleize présente à l'assemblée l'étude d'opportunité qu'il a réalisée afin d'aider la commune à déterminer la pertinence de la mise en place d'une installation photovoltaïque en donnant les premiers éléments techniques et financiers nécessaires

Après une présentation des données techniques (surfaces, puissances disponibles, raccordement au réseau, local onduleur, stabilité du bâtiment), il expose la production et les recettes annuelles théoriques en présentant deux solutions :

Solution 1 : 36 kWc (raccordement ENEDIS 36 kVA)

Puissance installation envisagée	36	kWc
Puissance raccordement envisagée	36	kVA
Production annuelle	28 564	kWh/an
Tarif de vente du kWh	0,1458	€/kWh
Recette annuelle brute	4 165	€/an
TURPE ⁽²⁾	-41,184	€/an
Frais d'entretien de l'installation ⁽³⁾	200	€/an
Recette annuelle nette	4 323	€/an

Solution 2 : 54kWc (raccordement ENEDIS 54 kVA)

Puissance envisagée	54	kWc
Puissance raccordement envisagée	54	kVA
Production annuelle	40 512	kWh/an
Tarif de vente du kWh	0,1268	€/kWh
Recette annuelle brute	5 137	€/an
TURPE ⁽²⁾	-548,484	€/an
Frais d'entretien de l'installation ⁽³⁾	350	€/an
Recette annuelle nette	4 938	€/an

⁽²⁾TURPE : Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité

⁽³⁾ Environ 0,5% du coût de l'installation = Nettoyage, vérification électrique, maintenance

Il ajoute à sa présentation un bilan financier de chacune des solutions, des suites à donner à l'étude et une proposition d'implantation des panneaux photovoltaïques.

Validation du procès-verbal du Conseil municipal du 29 août 2023

Après le départ de M. Gleize, le procès-verbal du Conseil municipal du 29 août 2023 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION : DEVIS COMPLEMENTAIRE REFECTION DU CLOCHER SUITE A L'ORAGE DE GRELE

Mme la 1^{ère} adjointe rappelle que suite à l'orage de grêle survenu le 20 juillet 2022, la toiture du clocher est à refaire et que le devis de l'entreprise Thionnet établi le 09 août 2022, s'élevait à 15'594 € HT. Elle ajoute que

l'entreprise s'est rendue compte que les losanges en zinc de la couverture existante ont été fabriqués dans des dimensions hors standard et comme il est prévu la réfection partielle de la toiture, elle est dans l'obligation de refaire à l'identique ces éléments et de les façonner dans leurs ateliers nécessitant une main d'œuvre importante. Par conséquent, le montant du devis complémentaire du 10 octobre, s'élève à 4000 € HT. Mme la 1^{ère} adjointe termine en précisant que l'expert de l'assurance qui suit le dossier, a été contacté et que ces coûts supplémentaires seraient pris en charge. Les travaux seraient effectués par l'entreprise JDS toiture sise à Flaxlanden (Haut-Rhin) mandaté par Thionnet.

Après cet exposé, et à l'unanimité, les élus valident le devis complémentaire et autorisent M. le Maire à le signer.

Points divers

M. le Maire informe que la cérémonie du 11 novembre se déroulera cette année à La Chenalotte et que le repas des Aînés aura lieu le samedi 25 novembre

M. le Maire,
Dimitri COULOUVRAT

Secrétaire
Mme Sylvie PERSONENI



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Sylvie Personeni", written in a cursive style.

